



Elections européennes : comment voter ?

NOTICIA

DEMOCRACIA

Jueves, 28 de marzo de 2024

Elections européennes : comment voter ?

Dimanche 9 juin, les Français et tous les citoyens européens sont appelés aux urnes pour désigner leurs représentants au Parlement européen. Le scrutin se joue en un seul tour : 720 députés seront élus dont 81 en France.



Pour voter, il faut impérativement être inscrit sur les listes électorales. La carte électorale, quant à elle n'est pas obligatoire car ce n'est pas une pièce d'identité. Le jour du scrutin, vous devez présenter une pièce prouvant votre identité (CNI, Passeport, Carte vitale, permis de conduire...)

Vous devez présenter l'original du document. Une photographie ou un téléchargement sur smartphone, une photocopie, ne sont pas acceptés.

Où voter ?

Vous pouvez vérifier votre inscription sur les listes électorales, et connaître votre bureau de vote sur le site service-public.fr

Comment s'inscrire sur les listes ?

Chaque Français est inscrit automatiquement sur les listes électorales. Toutefois si vous avez déménagé, pour pouvoir voter dans votre commune, les inscriptions peuvent se faire en ligne jusqu'au 1er mai, en mairie jusqu'au 3 mai (avec un justificatif de domicile de moins de 3 mois et une pièce d'identité en cours de validité).

Pour rappel : L'inscription sur les listes électorales est une démarche gratuite.

[En savoir plus sur les élections et démarches](#)